MS CONSEIL & FORMATION

PROGRAMME DE FORMATION ADR 1.3 EXPLOITANT

Intitulé de la formation

- Formation ADR 1.3 spécifique aux exploitants transport impliqués dans l'organisation, la gestion et le suivi des transports de marchandises dangereuses.

Références réglementaires

- ADR 2025
- Arrêté TMD en vigueur
- Chapitre 1.3 de l'ADR relatif à la formation du personnel

Durée

- 1 jour - 7 heures

Public visé

- Exploitants transport / Agents d'exploitation transport / Affréteurs
- Responsables transport / logistique
- Personnel administratif transport

Prérequis

- Aucun prérequis réglementaire
- Comprendre et parler le français
- Connaissances de base du transport routier recommandées

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les obligations réglementaires liées au transport ADR
- Identifier les responsabilités des intervenants du transport
- Contrôler la conformité des documents de transport ADR
- Vérifier la conformité des véhicules, équipements et signalisation
- Identifier les exemptions ADR applicables
- Appliquer les règles de sécurité et de sûreté
- Réagir efficacement en cas d'incident ou d'accident

Contenu de la formation

- Cadre réglementaire ADR 2025, Arrêté TMD et code de l'environnement
- Classification des matières dangereuses / Marques additionnelles / Les CLP
- Identification des matières dangereuses et déchets
- Fiches de données de sécurité (FDS)
- Rôles, responsabilités et obligations des intervenants
- Dispositions spécifiques au transport exemptions ADR : LQ et 1.1.3.6
- Emballages, marquages et étiquetages réglementaires
- Documents et équipements de bord
- Opérations de chargement et déchargement
- Gestion des incidents et accidents
- Dispositions générales de sûreté

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports théoriques illustrés, échanges d'expériences.
- Vidéoprojecteur, supports ADR actualisés, documentation réglementaire, tableau / paperboard.

Modalités d'évaluation

- QCM final de validation des connaissances

Accessibilité

- Formation accessible aux personnes en situation de handicap après étude des besoins spécifiques et adaptation éventuelle des modalités pédagogiques.

Sanction de la formation

- Remise d'une attestation de formation ADR 1.3 conformément au chapitre 1.3 de l'ADR.

Organisation

- Formation réalisable en intra-entreprise
- Effectif conseillé : de 1 à 12 participants
- Tarif : sur devis